

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20230418-D2023-4-7C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

**délibération :
D_2023_4_7C**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 28

Votants : 34

Objet : Economie ZAE
Montplaisir Cession atelier
relais 3 à SAS SPYRLE

L' an deux mille vingt trois, le mardi 18 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 11 Avril 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :

Madame CHAUSSEY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Madame GOURMELON Catherine

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Madame CHAUSSEY Francine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu sa compétence Développement économique et les différentes zones d'activité maillant le territoire de la Communauté de communes Val de Gâtine

Vu la construction en 2009 d'un ensemble immobilier composé de 3 ateliers relais situés sur la zone d'activité économique ZAE MONPLAISIR à Champdeniers cadastrés section 067B n° 856-857-858 sur une parcelle de 3329 m²

Vu la délibération du 20 septembre 2022 portant sur la mise en vente de l'ensemble immobilier à 304 000 €

Vu l'occupation des bâtiments et les baux commerciaux en cours

Considérant la proposition de la commission de diviser l'ensemble immobilier en 3 lots distincts pour faciliter la vente et l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2023

Considérant le plan de division parcellaire d'Alphagéomètre

Considérant le projet de règlement de co-propriétés rédigé par l'étude notariale de Maître Vincent Rouillet

Considérant l'avis des Domaines pour l'estimation financière du lot n°3 en date du 8 avril 2022

Considérant l'offre d'achat de M. PARODI Sylvain représentant la SAS SPYRLE pour le lot n°3 (200m² et ses parties communes) au prix total de 102 876.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter la vente du lot n°3 (200m² et ses parties communes) issu du bien situé rue René Bizard à Champdeniers cadastré section 067B n° 856-857-858, à la SAS SPYRLE, au prix total de 102 876.48 € net de TVA**

- **D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer tout acte afférent à la transaction en l'étude de Maître Vincent Rouillet à Verruyes**

- De porter la recette de la vente au budget annexe - locaux commerciaux

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 18/04/2023
Publié le 20/04/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

